

COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE RELATIVE AU PROJET DE PIETONNISATION DU CENTRE-VILLE D'ANNEMASSE

Dossier de demande d'indemnisation

Les critères de recevabilité et le fonctionnement de la Commission sont détaillés dans le règlement, consultable via le lien suivant : www.tram-pietonnisation.fr

Pour vérifier l'éligibilité de ma demande et être accompagné dans le montage de ce dossier, vous pouvez joindre le Secrétariat de la Commission :

secretariat.ciap@annemasse.fr - 04-50-33-72-40

Pour vous aider pour vos autres démarches et répondre à vos questions, joignez le **Médiateur de proximité** :

INFO TRAM - PIETONNISATION

04-85-22-00-22 contact@tram-pietonnisation.fr

Le dossier est à retourner dûment complété, daté et signé,

- Soit en le transmettant par mail à : secretariat.ciap@annemasse.fr
- Soit en l'envoyant par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au siège de la Commission

Mairie d'Annemasse

Secrétariat de la CIAP BP 530 74 107 Annemasse Cedex

- Soit en le déposant directement au **Centre Technique Municipal - 8 Av. Florissant - 74100 Annemasse**, sous pli portant la mention « à l'attention su Secrétariat de la CIAP », contre récépissé.



Pensez à garder une copie de votre dossier

N° d'enregistrement :	Date d'enregistrement ://
Cachet	

Ce dossier de demande est confidentiel et demeure réservé à l'usage exclusif du Secrétariat de la Commission, l'expert-comptable mandaté pour l'analyse comptable et les membres de la Commission d'Indemnisation.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au Secrétariat de la Commission.

LES PROCHAINES ETAPES DE VOTRE DOSSIER

A partir de la complétude du dossier, la durée du process ci-dessous est de 5 à 8 mois (Sous réserve de retard imputable au professionnel dans la transmission des documents dus)

1. Vérification de la complétude de mon dossier

• Il est complet. Un Accusé réception vous est transmis.



• S'il ne l'est pas nous reviendrons vers vous pour vous faire part des éléments manquants, mais ne pourra être instruit en l'état.

2. Pré-Instruction technique

Vérifie que la demande correspond aux conditions de recevabilité et **établit** la réalité et l'importance de la gêne causée par le chantier (cause, étendue, effet, durée)



3. Passage en Commission

Valide le bien-fondé de la demande et détermine la période ouvrant droit à indemnisation

• Vous êtes tenus informés de la date de passage en commission de votre dossier.



- Si elle ne constate pas de gêne susceptible d'être qualifiée d'anormale, elle rejette la demande.
- Le demandeur est informé par courrier des motifs ayant conduit à cette décision.

4. Evaluation du préjudice économique

Détermine la valeur comptable précise et argumentée du préjudice susceptible d'ouvrir droit à une indemnisation



5. Passage en Commission

Se prononce définitivement sur le préjudice et propose un montant d'indemnisation

• Vous êtes tenus informés de la date de passage en commission de votre dossier.

- Si le dossier comporte des éléments motivant l'absence de préjudice ou le caractère non indemnisable de celui-ci, elle rejette la demande.
- Le demandeur est informé par courrier des motifs ayant conduit à cette décision.
- Le professionnel a la possibilité de déposer un nouveau dossier sur la base d'éléments nouveaux.



6. Décision finale de la ville d'Annemasse



7. Signature de la Convention d'indemnisation par la ville d'Annemasse



8. Versement de l'indemnisation par la ville d'Annemasse

NO U	D + U + + + + + + +
N° d'enregistrement :	Date d'enregistrement ://
8	, ,

1 - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Raison ou Dénomination socia	le :	
Sigle ou Enseigne :		
Adresse de l'établissement obj	et de la présente demande :	
Nom et Prénom du responsabl	e de l'entreprise :	
Qualité du responsable :		
□ Chef d'entreprise	□ Gérant majoritaire	□ Gérant minoritaire
□ Gérant salarié	□ Président	□ Directeur Général
□ Autre (à préciser) :		
•	de l'établissement objet de la prése / /	nte demande :
SIRET:		
Code APE ou NAF :		
Forme juridique :		
□ Entreprise individuelle	□SA	□ SARL
□ EURL	□ Société de fait	□ Micro-entrepreneur
□ Autre (à préciser) :		
Régime fiscal :		
□ Réel normal	□ Réel normal simplifié	□ Micro
Modalité d'exploitation du fon-	d de commerce :	
□ Propriétaire exploitant □ Location gérance	□ Contrat de franchise	□ Commerce intégré

Lieux d'exercice des	annexes et succursales évent	uelles de l'entreprises sur l'Agglom
adresses des établiss	ement secondaires :	
Personne à contacter	au sein de l'entreprise pour	le suivi du dossier :
	au sein de l'entreprise pour	
Nom et Prénom :		
Nom et Prénom : Fonction :		
Nom et Prénom : Fonction :		
Nom et Prénom : Fonction :		
Nom et Prénom : Fonction :		
Nom et Prénom : Fonction :		
Nom et Prénom : Fonction :	Mail:	
Nom et Prénom : Fonction : Tel : Autre contact :	Mail :	□ Expert-Comptable
Nom et Prénom : Fonction : Tel : Autre contact : Autre conseil (à pr	□ Comptable	□ Expert-Comptable
Nom et Prénom : Fonction : Tel : Autre contact : Autre conseil (à pr Structure :	□ Comptable	□ Expert-Comptable
Nom et Prénom : Fonction : Tel : Autre contact : Autre conseil (à pr Structure :	□ Comptable	□ Expert-Comptable

2 - ACTIVITE ET FONCTIONNEMENT

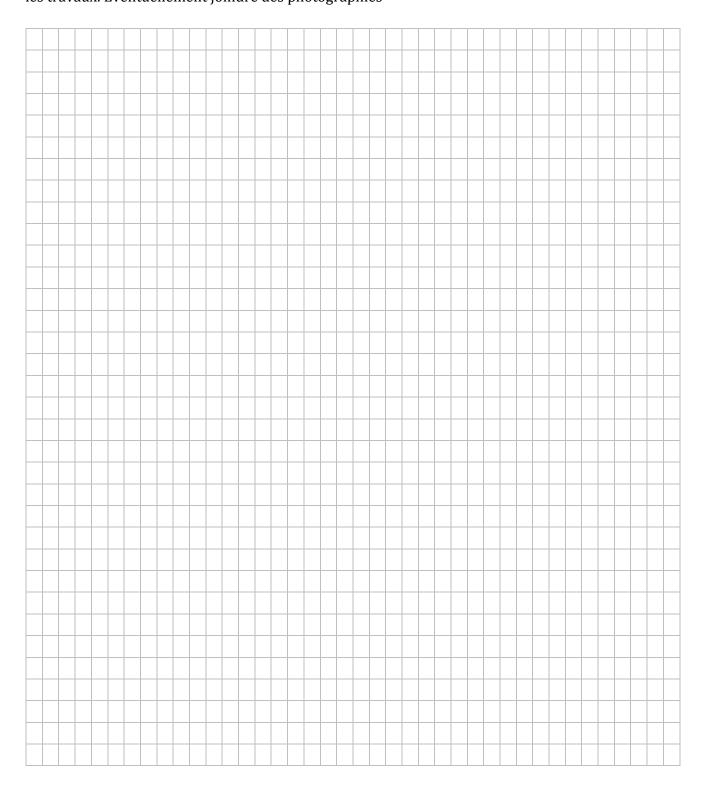
activités exercées au cours de ces dernières années) :				
Caractéristiques de com	nercialisation du produit ou s	ervices vendus :		
⊐ Vente sur RDV	•			
		□ Ventes livrées/ à emporter		
•	éciser la part pour chacune) :	0.4		
⊐ Particulier : %	□ Entrepri	se : %		
Гуре de clientèle :				
⊐ Proximité	□ Passage	□ Résident		
⊐ Travailleurs	□ Vente à d	listance		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie			
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo Jours d'ouverture / hora Lundi Mardi Mercredi	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo fours d'ouverture / hora Lundi Mardi	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo Jours d'ouverture / hora Lundi Mardi Mercredi Jeudi	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo Jours d'ouverture / hora Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		
Préciser si vous en dispo	sez de l'information sur les lie	eux d'origine de la clientèle :		

Si oui, Nature de l'a	utorisation accordée :		
□ Terrasse	□ Trottoir	□ Etalage	
Autre (à préciser) :			
Cette autorisation a	a-t-elle été modifiée ou retire	ée durant les travaux ?	□ oui □ non
En terrasse	le l'établissement : place en salle :extérieure :		
A temps ple A temps par	nt le dirigeant, son conjoint, in : tiel :	les apprentis ou person	ne en formation) :

	Effectifs N-3	Effectifs N-2	Effectifs N-1	Effectifs N
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
TOTAL				

3 - ELEMENTS D'EVALUATION DU PREJUDICE :

Date de début des travaux ayant eu un impact sur l'activité de l'entreprise : / / /
Accessibilité à l'entreprise – clientèle et livraison- :
Etablir 2 plans succincts précisant les voies d'accès et entrées de l'entreprises avant et durant
les travaux Eventuellement joindre des photographies



Restrictions d'accès pendant les travaux, préciser leur début, leur durée et leur importan	ce:
Existence de nuisances autres que celles des restrictions d'accès, ayant affectées anormalement les conditions d'exploitation, préciser leur début, leur durée et leur importance :	
	•••••

Mesures d'adaptation prises pendant les travaux :

Modification de l'activité / Evolutions de la nature des activités exercées (abandon ou à
l'inverse création de secteurs ou de prestations nouvelles, réduction ou extension des locaux
professionnels, reconversions mises en œuvre):
Gestion des ressources humaines (activités partielles du personnel, fermeture pour congés
annuels, évolution des effectifs, reconversion mises en œuvre) :
Actions ou dépenses spécifiques réalisées pour maintenir votre activité (investissements
réalisés en matière de communication, modification des rythmes de livraison, modification
d'horaire d'ouverture, déplacement de période de fermeture pour congés, diminution du niveau
des commandes, prêt bancaire pour raison de trésorerie):

Incidence des travaux sur le CA et la marge brute :

Si vous avez plusieurs activités ou avez plusieurs établissements, renseignez autant de fois ce tableau qu'il y a d'activités ou d'établissements.

Chiffre d'affaires en € HT	N-3	N-2	N-1	N	
Janvier					
Février					
Mars					
Avril					
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
Totaux					
Variation perte du Chiffre d'affaires					
Marge brute en %					

Date de clôture de l'exercice comptable :	. / /
Je soussignée (nom, prénom)en ma qualité d'expert-comptable/comptable comptables du présent dossier.	ole, certifie l'exactitude des renseignements
Fait à	Date / /
Signature + Cachet	

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
Agissant au nom et pour le compte de :
□ Certifie l'exactitude des informations contenues dans le présent dossier.
□ Certifie avoir pris connaissance du règlement qui régit le fonctionnement de la Commission d'Indemnisation Amiable.
□ Atteste sur l'honneur avoir au moins maintenu, pendant la période d'indemnisation des travaux, les conditions de fonctionnement de l'activité ci-dessus désignée notamment en termes de jours et d'heures d'ouverture à la clientèle.
□ Atteste sur l'honneur avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales : déclarations et paiements.

Je déclare Auprès de	Avoir sollicité des délais de paiement	Avoir obtenu l'octroi de délais de paiement	Ne pas avoir obtenu de délais de paiement	Ne pas avoir sollicité de délais de paiement
Recette des impôts				
M.S.A.				
U.R.S.S.A.F.				
Trésor Public				
Autre (à préciser)				
•				
•				

Toute fausse déclaration de ma part peut entraîner les sanctions prévues au titre IV du Code Pénal « des atteintes à la confiance publique » articles 441-1, 441-6 et 441-7.

Je sollicite une réparation indemnitaire de :
Pour la période de travaux du / / au / / /

Fait à Date / /

Signature + Cachet

LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pièces obligatoires à joindre selon la situation fiscale du demandeur :

- Extrait K-bis ou extrait d'immatriculation au RCS ou RM datant de moins de 3 mois
- La liasse fiscale (bilan comptable, compte de résultat et ses annexes) des 3 dernières années avec le détail des comptes (dans le cas d'une reprise, ceux du cédant) ou livre de compte pour régime micro-fiscal
- Balance comptable arrêtée à la date la plus proche de celle du dépôt du dossier et faisant apparaître le rythme mensuel d'activité.
- Les déclarations fiscales des 3 dernières années
- Les déclarations de TVA des 3 derniers exercices ou état récapitulatif certifié par l'expert-comptable
- Une attestation de vigilance auprès de l'Urssaf et une attestation de régularité fiscale auprès des impôts des entreprises SIE.
- Date de fermeture liée au COVID-19 et les documents relatifs à l'ensemble des aides et indemnisations perçues dans ce cadre.
- Les factures justifiant des surcoûts liés aux travaux
- Les modalités de calcul de la réparation indemnitaire.
- Un Relevé d'Identité Bancaire

En cas de site multiples ou de secteurs d'activités multiples, il conviendra de produire en complément les mêmes informations mais ventilées par site ou par secteurs d'activité, de façon à permettre à la commission de retracer au mieux l'évolution des résultats sur les seules activités sinistrées.

Pièces facultatives:

- Photos significatives (géolocalisées et datées)
- Et toutes les pièces de nature à établir la réalité des préjudices subis du fait de travaux et le bien-fondé de l'indemnisation.

En l'absence desdits documents ou informations dans les délais impartis, la demande d'indemnisation sera classée sans suite.

La Commission se réserve le droit de demander au requérant toute autre pièce jugée nécessaire à l'instruction du dossier.